

Quand une bibliothèque s'abonne à une ressource en ligne, après les étapes de choix intellectuel et de négociations financières (parfois à l'aide d'un consortium ou d'une association), elle met ensuite en œuvre l'accès pour ses adhérents. Les fournisseurs activent l'accès selon différents paramètres : A) La consultation à distance : l'adhérent accède à la ressource de son domicile Avec un annuaire sécurisé, souvent couplé à un portail : les utilisateurs sont reconnus avec leurs identifiants (nom, numéro d'adhérent). B) La consultation sur place L'accès aux plateformes des éditeurs est géré par la reconnaissance de l'adresse IP de l'institution.